

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MARS/013	OBJET : APPROBATION DU PROTOCOLE DE CO-FINANCEMENT DE L'ETUDE COMMERCIALE PORTANT SUR LES COMMERCES DU QUARTIER DE LA MARE AUX CUREES
Date du conseil municipal 05/03/2018	
Date de la convocation 26/02/2018	
Date de l'affichage 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-013-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le protocole de co-financement de l'étude commerciale, avec le Logement Francilien, portant sur les commerces du quartier de la Mare aux Curées ;

CONSIDÉRANT le projet de requalification du quartier de la Mare aux Curées, initiée en partenariat avec le bailleur Logement Francilien,

CONSIDÉRANT que la première étape de cette requalification consiste en une mission de programmation commerciale portant sur la réalisation d'un diagnostic commercial et d'une stratégie d'intervention, objet du présent protocole,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DÉCIDE d'approuver le protocole de co-financement de l'étude commerciale avec le Logement Francilien, portant sur les commerces du quartier de la Mare aux Curées, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer le protocole et tous documents relatifs et connexes à ce protocole.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-013-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018